

Rapport d'Activité 2023

SERVICE
D'ACCOMPAGNEMENT
A LA VIE SOCIALE
16, rue du général Brunet
75019 Paris
TEL. 01 48 03 86 10

Service
d'**A**ccompagnement
à la **V**ie
Sociale
de **Nuit**

Siège social :

55 rue de Belleville
75019 Paris
Tel : 01 85 08 50 92

fondation@fmdc.fr
www.fmdc.fr

SOMMAIRE

1. Présentation Générale	3
1.1 Présentation de la Fondation Maison des champs.....	3
1.2 Présentation du SAVS de Nuit de la Fondation Maison des Champs.....	5
2. Bilan Quantitatif en 2023	6
2.1 Les 4 sites d'interventions :.....	6
2.2 L'activité du SAVS de nuit.....	7
3. Les interventions.....	8
3.1 Un accompagnement individuel.....	8
3.2 Organisation des interventions.....	9
4. Caractéristiques des bénéficiaires.....	9
5. les ressources humaines	9
5.1 Les effectifs.....	9
5.2 Les formations.....	10
6. Les activités extérieurs.....	10
7. Conclusion.....	11

1. PRESENTATION GENERALE

1.1 PRESENTATION DE LA FONDATION MAISON DES CHAMPS

Organisme gestionnaire

Fondation Maison des Champs
55 rue de Belleville 75019 paris
fondation@fmdc.fr
01 85 08 50 92

Président du Conseil d'administration
Pascal SANZ

Directeur général de la Fondation
Jérôme LUCAS

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de nuit

Fondation Maison des Champs
16 rue du Général Brunet
75019 Paris

Téléphone : 01 48 03 86 12

Adresses des ULS :

Pont-canal : 22 rue de l'Ecluse St Martin - 75010 Paris

Goix : 236 bd de la Villette - 75019 Paris

Etex : 21 rue Joseph de Maistre - 75018 Paris

Duployé : 23 rue Emile Duployé - 75018 Paris

Directrice
Justine Boone
j.boone@fmdc.fr

Le Projet associatif de la Fondation Maison des Champs de Saint François d'Assise est à la fois une présentation de ses valeurs, de ses actions et des principes de leur mise en œuvre à l'intention des personnes qu'elle accompagne et de ses partenaires. Il se propose également de contribuer à donner du sens à l'engagement des salariés et des bénévoles de la Fondation. Il entend enfin fournir des axes pour préparer l'avenir de celle-ci, notamment en inspirant ses plans stratégiques triennaux.

UNE AMBITION

L'ambition de la Fondation Maison des Champs est de faire du « vivre à son domicile », du droit d'y rester, d'y être aidé, accompagné et soigné, un des enjeux pour la société de demain et ainsi de contribuer à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Pour chacun, les questions du domicile et de « l'habiter » sont fondamentales. Pour les personnes, quel que soit leur âge, en situation de dépendance à autrui - tels que les enfants, ou souffrant de précarités, de fragilités, de handicap ou de vieillissement, avoir un domicile et y demeurer contribuent à donner sens à leur vie malgré leurs incapacités.

Favoriser le vivre à domicile permet donc de préserver l'identité de chacun, la qualité de ses liens avec les autres, et avec son entourage.

« Être chez soi c'est être soi » au milieu des siens et dans son quartier.

NOS VALEURS

Dans la continuité de l'histoire de la Fondation Maison des Champs et conformément à ses statuts et à sa mission d'accompagner au domicile, les administrateurs, les professionnels et les bénévoles engagés dans son projet affirment :

- Le devoir humain d'accompagner l'autre dans son habitat jusque dans les situations de plus grandes fragilités et jusqu'au terme de sa vie.
- Le devoir de solidarité, de fraternité et de bienveillance.
- Le respect absolu de la personne accompagnée dans ses choix et ses droits.
- L'exigence de la qualité des services apportés en interdépendance avec le développement et la reconnaissance des compétences des professionnels de la Fondation, ainsi que celles, distinctes, de ses bénévoles.
- La nécessité d'être en permanence en état de veille et d'alerte pour répondre aux nouvelles situations de fragilités ou d'exclusions des personnes.
- La volonté de définir ses actions en cherchant à prendre une part active, à son niveau, à la réalisation des objectifs de développement durable définis ou proposés par l'Organisation des Nations Unies.
- Le caractère non lucratif des actions de la Fondation, attaché à son statut, qui l'oblige à consacrer toutes ses ressources à la mise en œuvre de ses missions.

Plus de 2000 personnes chaque année en région parisienne sont soutenues et accompagnées par les services suivants :

- 📦 **Le Service Autonomie à Domicile – SAD :**
 - Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
(300 places autorisées personnes âgées, 25 places autorisées personnes handicapées)
 - L'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)
(20 places autorisées)
 - Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
 - Garde itinérante de nuit
 - Les Appartements d'Hébergement Temporaire (AHT)
(10 places dont 2 d'urgence)
 - Les plateformes de nuit des Unités de Logements Spécialisés (ULS)
- 📦 **Le service Santé Précarité Inclusion**
 - L'équipe Spécialisée de Soins infirmiers Précarité (ESSIP)
(44 places autorisées)
- 📦 **La crèche Sainte-Lucie** (66 berceaux)
- 📦 **Le Service d'Accompagnement à la vie sociale - SAVS**
 - SAVS de jour (45 places destinées aux personnes en situation de handicap psychique)
 - SAVS de nuit (11 places)
- 📦 **Les services d'appartements de Coordination Thérapeutique - ACT**
 - ACT de Paris (39 places autorisées)
 - ACT du Val de Marne (44 places autorisées)
 - ACT « Hors les Murs » (15 places autorisées)
- 📦 **La coordination des équipes mobiles « mesure 27 »**
- 📦 **Les services d'Action Sociale et Solidaire**
 - Le Carrefour des Solidarités
(90 bénévoles accompagnent plus de 200 personnes du 19^{ème} arrondissement de Paris)
 - Solidarité Indochine Sérurier (SIS) :
(inspiré par le Carrefour, implanté au cœur de la cité Paris Habitat Indochine Sérurier)
 - Habitants solidaires
(projet avec Elogie SIEMP de lutte contre l'isolement et la grande précarité des locataires)
- 📦 **L'Institut de Recherche et de Formation en Interventions Sociales et de Santé (IRFISS)**

1.2 PRESENTATION DU SAVS DE NUIT DE LA FONDATION MAISON DES CHAMPS

DATE DE CREATION	PUBLIC ACCUEILLI	LOCALISATION
22 août 2016	Personnes en situation de handicap	16 rue du Général Brunet 75019 Paris

Finalité et Missions

La vocation du SAVS de nuit est de permettre aux personnes en situation de handicap de vivre de manière autonome et en toute sécurité dans un logement adapté. Cet accompagnement s'inscrit dans l'application du droit à compensation individualisé de la personne. Il s'agit d'une forme de l'intervention sociale qui vise à permettre à la personne en situation de handicap d'exercer sa pleine participation sociale au même titre que tous les citoyens.

L'équipe du SAVS de nuit accompagne et soutient les usagers pour élaborer et réaliser un projet de vie, en effectuant un accompagnement adapté, personnalisé et contractualisé pour chaque usage. Elle intervient toute l'année, de 21h à 7h.

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)

Un CPOM regroupant le SAAD (Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile), les ULS (Unité de Logement et de Services), les Hébergements Temporaires, le SAVS de nuit de 14 places et le SAVS de jour a été signé le 15 janvier 2018.

Au début de l'année 2023, le SAVS de nuit accompagne 11 personnes.

Le renouvellement du CPOM sur les exercices 2024-2028 est en cours de négociation

2. BILAN QUANTITATIF EN 2023

2.1 LES 4 SITES D'INTERVENTIONS :

Le SAVS de nuit est dédié à l'accompagnement des résidents de 11 appartements adaptés et domotisés, répartis sur quatre sites.

ULS	Bailleur	Adresse
PONT-CANAL	Elogie - SIEMP	22 rue des écluses Saint-Martin 75010 Paris
DUPLOYE	Paris Habitat	23 rue Emile Duployé 75018 Paris
ETEX	Paris Habitat	21 rue Joseph de Maistre 75018 Paris
GOIX	RIVP	236 boulevard de la Villette 75019 Paris

Chaque usager est locataire et titulaire d'un bail personnel.



2.2 L'ACTIVITE DU SAVS DE NUIT

Le service est intervenu 365 jours dans l'année, entre 21h à 7h.

Site de Duployé :

	Personnes accompagnées	Nombre d'heures facturées
Activité prévisionnelle	3	1 095
Activité réelle	3	1 059

Site de Pont Canal :

	Personnes accompagnées	Nombre d'heures facturées
Activité prévisionnelle	1	365
Activité réelle	1	365

Site d'ETEX :

	Personnes accompagnées	Nombre d'heures facturées
Activité prévisionnelle	3	1 095
Activité réelle	3	855

On observe en 2023 une baisse significative de l'activité réalisée par rapport à l'activité prévisionnelle, de 1 095 heures à 855 heures pour trois personnes. Cette réduction est attribuable au décès d'un des bénéficiaires en août 2023, ce qui a impacté le volume d'heures facturées.

Site de Goix :

	Personnes accompagnées	Nombre d'heures facturées
Activité prévisionnelle	1	365
Activité réelle	1	365

L'analyse montre une gestion prévisionnelle précise pour la plupart des sites, à l'exception de circonstances imprévues comme le décès ou le déménagement d'un bénéficiaire. Cela souligne une problématique liée à la non-réattribution des logements ULS vacants. En effet, la convention entre le Département de Paris et la Fondation Maison des Champs prévoit de confier la gestion de 11 logements sur ces 4 sites. Seuls 7 ULS sont toujours dédiés à des personnes ayant besoin des services de nuit au 31 décembre 2023.

3. LES INTERVENTIONS

Pour bénéficier des interventions du SAVS de nuit, ces conditions doivent être remplies :

- obtenir un logement spécialisé par l'intermédiaire d'un bailleur social de Paris, dans l'un des 4 sites d'intervention
- avoir un handicap officiellement reconnu par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de Paris (CDAPH75)
- Bénéficier d'une prise en charge MDPH pour des interventions de nuit

3.1 UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

L'accompagnement fournit un soutien essentiel aux personnes dans leur propre environnement, assurant ainsi leur autonomie et leur intégration sociale, professionnelle et leur permet ainsi de continuer à vivre dans leur logement, qu'ils soient isolés ou avec leur famille.

L'équipe d'intervenants

Une équipe dédiée d'intervenants est disponible chaque nuit, de 21 heures à 7 heures, pour répondre aux besoins des personnes résidant dans des Unités de Logement Spécialisé (ULS), entièrement équipées de solutions domotiques. Cette disponibilité nocturne garantit un accompagnement continu, adapté aux rythmes et besoins de chacun(e).

Les prestations fournies

Les aides réalisées s'inscrivent dans le cadre d'un projet individualisé d'aide et d'accompagnement, élaboré à partir d'une évaluation complète des besoins de la personne faite par la directrice.

- Aide au lever et au coucher : Assistance personnalisée pour commencer et terminer la journée aux horaires choisis
- Aide à l'habillage/déshabillage : Soutien dans les activités quotidiennes favorisant l'indépendance et le respect de soi.
- Accompagnement aux toilettes, aide au maintien de l'hygiène : Aide assurant confort et bien-être.
- Aide à la prise des repas : Assistance pour garantir une nutrition adéquate, et en toute sécurité.
- Repositionnement : afin d'éviter les douleurs liées à l'état statique
- Surveillance et Sécurisation

Continuité de service

Reconnaissant l'importance vitale de ces interventions, le SAVS de nuit s'engage à assurer une continuité des interventions. Une astreinte téléphonique est mise en place permettant une réactivité immédiate à toute situation d'urgence ou besoin imprévu.

3.2 ORGANISATION DES INTERVENTIONS

Un plan d'intervention est établi suite à l'évaluation de la Directrice prenant en compte la planification des besoins de l'ensemble des personnes accompagnées par le SAVS de nuit sur les sites. Ce plan est réévalué tous les deux ans.

L'équipe intervient donc selon un planning prédéfini sur des interventions programmées, mais aussi dans le cadre d'interventions non programmées, à la demande du bénéficiaire (par exemple en cas de coucher plus tardif, de besoin en aide au maintien de l'hygiène, de repositionnement, en cas de douleurs ou d'angoisses, ou tout autre urgence).

Le SAVS de nuit dispose de quatre loges (petits studios) situées sur les sites concernés, dans lesquels sont entreposés le matériels (téléphone de service, gants, masques, gels etc.), les doubles de clés des bénéficiaires, et les cahiers de transmission. Ces locaux permettent également d'assurer la sécurité des intervenant de nuit.

4. CARACTERISTIQUES DES BENEFICIAIRES



A la fin de l'année 2023, le SAVS de nuit accompagne 4 hommes et 3 femmes tétraplégiques du a une maladie dégénérative ou au grand âge.

La Moyenne d'âge des personnes accompagnées est de 59 ans.

5. LES RESSOURCES HUMAINES

5.1 LES EFFECTIFS

	Nombre de salariés	Nombre d'ETP
Directrice	1	0.33
Gardes de nuit	6	5,66

L'équipe d'intervenant de nuit est composée de 5,66 ETP, essentiellement d'aide-soignant (DEAS) ou Auxiliaire de vie sociale (DEAVS), et d'un temps partiel de travailleur social (1/3 temps) destiné à encadrer l'équipe des intervenants de nuit et à accompagner les personnes dans leur démarches administratives ou autres, plus une astreinte de nuit mutualisée.

5.2 LES FORMATIONS

Thèmes des formations	Nombre d'heures	Nombre de personnes
LA GRILLE AGGIR	7	1
VAE DEAES	24	1
AFGSU 2	21	1
La maladie d'Alzheimer	14	2
La fin de vie	7	1
Manutention niveau 2	35	5
Prévention des TMS	21	3
Psc1	7	1
Les soignants et le travail de nuit	42	3
Total	178	

Avec un total de 178 heures de formation, c'est la totalité des professionnels qui a été formée en 2023. Le programme de formation des équipes de nuit reflète une démarche réfléchie et ciblée, centrée sur l'amélioration continue de la qualité de service et sur la prévention des risques professionnels. Cette stratégie témoigne de la volonté d'apporter un accompagnement nocturne adapté et sûr, tant pour les bénéficiaires que pour le personnel soignant.

6. LES ACTIVITES EXTERIEURES

La Fondation Maison des Champs attache une importance particulière à l'inclusion sociale de ses bénéficiaires, quel que soit le service, par le biais d'activités extérieures. Ces dernières constituent un axe que nous développons, visant à favoriser la participation des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie. Malgré les contraintes liées à leur condition, l'effort est porté sur la facilitation de leur accès à ces événements.

En 2023, notre démarche a été illustrée par la participation de deux bénéficiaires au quizz de fin d'année organisé par la Fondation, un événement inter-service. Cette participation, bien qu'en nombre limité, souligne l'engagement du service à favoriser l'inclusion et la participation active de nos usagers, renforçant leur sentiment d'appartenance et d'intégration à la société.

7. CONCLUSION

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de nuit de la Fondation Maison des Champs, depuis sa création, a démontré un engagement continu envers l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap. En pleine cohérence avec les objectifs de la stratégie parisienne « Handicap, inclusion et accessibilité universelle » présenté en mars 2017, le SAVS de nuit illustre sa capacité à fournir un accompagnement personnalisé et essentiel, permettant aux usagers de vivre de manière autonome et sécurisée.

L'analyse des activités de 2023 révèle une gestion rigoureuse et adaptée, malgré les imprévus, comme le décès d'un bénéficiaire, qui souligne la nécessité d'une réflexion sur la réattribution des logements ULS vacants. Cette réflexion s'est engagée en 2024 avec la Ville de Paris et les bailleurs sociaux.

L'accent mis sur la formation montre une volonté forte de préserver un niveau élevé de compétence parmi les intervenants, essentiel pour répondre efficacement aux besoins spécifiques des bénéficiaires.

Enfin les initiatives autour de l'engagement des bénéficiaires dans des activités extérieures en 2023 soulignent l'importance de l'inclusion sociale. Ces efforts, qui visent à briser l'isolement sont essentiels pour le bien-être et l'épanouissement des personnes accompagnées.

Le renouvellement en cours du CPOM pour les exercices 2024-2028 est une opportunité de renforcer encore l'offre de services et d'accompagnement nocturne, soulignant l'importance de ce service dans le paysage de l'accompagnement social et médico-social à Paris.